



**Comité de pilotage du site Natura 2000
« Complexe des Hauts de Meuse »**

Réunion du 8 avril 2015

Personnes présentes :

Odile BEIRENS, maire de BUXIERES-SOUS-LES-COTES,
Olivier CHAZOT, adjoint commune de BUXIERES-SOUS-LES-COTES,
Jean-Pierre CHABOUSSON, maire de HAN-SUR-MEUSE,
Jean-Claude BERNARD, adjoint commune d'APREMONT-LA-FORET,
Alain GUILLAUME, maire DE TROUSSEY
Yves GASCON, maire de LAMORVILLE,
Pierre HIPPERT, adjoint à la mairie de SAINT-MIHIEL.

Sophie OUZET, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL).
Jean-Louis MIGEON, Direction Départementale des Territoires 55 (DDT)
Corinne ROSSET, Département de la Meuse, Espaces naturels Sensibles
Dominique MESSANT, ONF Directeur de l'agence de Bar le Duc
Nicolas LOSA, Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse (FDC 55),
Dominique GOSIO, confédération paysanne
Cyrille DIDIER, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (CenL),

Olivier SCHOENSTEIN, association Neomys,
Pierre-Emmanuel BASTIEN, CPEPESC Lorraine (chauves-souris),
Christelle JAGER, bureau d'études ESOPE,
Johan CLAUS, Parc naturel régional de Lorraine (PnRL),
Mathieu JUNGER, Parc naturel régional de Lorraine (PnRL),

Personnes excusées :

Alain FERIOLI, maire de la commune d'EUVILLE, Président du CoPil,
Christian NAMY, président du Conseil Général de la Meuse,
Mathieu KLEIN, président du Conseil Général et Sénateur de la Meurthe-et-Moselle,
Thiebault VILLEMEN, président du Parc naturel régional de Lorraine (PnRL),
Robert DELOGE, maire de SORCY,
Jean PANCHER, vice-Président de la CODECOM du Sammiellois,
Frédéric ROZET, ONCFS (Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage),
Marie LEMOINE, Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Le diaporama présenté en séance ainsi que le DocOb sont disponibles sur le portail internet du PNRL destiné à Natura 2000, à l'adresse suivante :

<http://pnrlorraine.n2000.fr/natura-2000-dans-le-parc/hauts-de-meuse>

O. BEIRENS accueille les participants. En introduction, **J. CLAUS** excuse Monsieur **A.FERIOLI**, maire d'EUVILLE et président du CoPil, qui n'a pas pu se libérer du fait d'un événement dramatique survenu dans sa commune. Il ajoute qu'en conséquence, une partie de l'ordre du jour ne pourra pas être maintenu notamment en ce qui concerne l'élection du Président de CoPil.

Il est rappelé que l'élaboration du DocOb est une étape importante de la vie d'un site Natura 2000. Elle est basée sur la concertation (3 CoPil et 3 groupes de travail ont été réalisés).

Présentation du DOCOB :

O. SCHOENSTEIN, du bureau d'études Neomys, rappelle en préambule que des corrections sont encore possibles et incite donc les personnes présentes à prendre la parole.

Sur la base d'une présentation, **O. SCHOENSTEIN** rappelle le déroulement et la méthodologie de l'étude, les enjeux et objectifs identifiés sur le site, la réalisation des fiches « mesures » et des fiches « sites ».

Echanges avec la salle :

J.L. MIGEON demande si des secteurs ont déjà été identifiés pour mettre en place des contrats Natura 2000 forestiers, et si l'ONF souhaite le faire.

J. CLAUS précise que le DocOb cible dans les fiches mesure, les parcelles à enjeux forts et notamment des secteurs qui ont déjà été ciblés dans les aménagements forestiers réalisés par l'ONF.

D. MESSANT mentionne que l'ONF a sa propre politique en matière de vieux bois. Il n'y aura aucun îlot supplémentaire de mis en place via Natura 2000 qui ne soit prévu dans un aménagement forestier. Il n'y aura pas de proposition d'action supplémentaire en site Natura 2000. En outre, les secteurs Natura 2000 ne comportent pas de zones à gros bois. Il s'agit de zones sinistrées par la tempête.

D. MESSANT revient sur la notion des résineux dans les fonds de vallons : il préfère le terme de transition progressive à celui de suppression mentionné dans les premières pages du DocOb. **J. CLAUS** précise que le groupe de travail « forêt » a permis à chacun d'avancer sur cette question et que l'ensemble des acteurs a bien compris l'importance du caractère progressif de la suppression des résineux pour la stabilité de l'habitat forestier.

D. MESSANT évoque également la question des dégâts de gibier, et notamment l'impact de l'agrainage des sangliers et ceux provoqués par le Cerf. **N. LOSA**, mentionne que ces aspects sont traités dans le DocOb et figurent dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Dans la charte Natura 2000, une erreur de formulation concernant les dates d'exploitation des arbres est à reprendre, la formulation actuelle laissant possible seulement entre avril et août.

C. DIDIER demande si de nouveaux projets de desserte forestière sont prévus.

J. CLAUS précise que l'analyse des aménagements forestiers et les discussions avec les agents de l'ONF ne laissent pas apparaître de nouveaux projets, ce qui est confirmé par **D. MESSANT** de l'ONF. Seuls des projets de places de retournement ou lieux de stockage du bois pourraient encore voir le jour.

C. DIDIER rappelle toute l'importance de revoir **les périmètres** sur ce site Natura 2000 (modifier les enveloppes actuelles et intégration de nouveaux sites). Il salue la bonne base de travail déjà réalisée dans le cadre du DocOb et propose d'y ajouter le secteur du Longeau. Plusieurs sites revêtent en effet une importance régionale pour certaines espèces (exemple des ruisseaux à écrevisses, sources tuffeuses, bas-marais alcalins, aulnaies-frênaies... habitats très peu représentés en Lorraine, en France et en Europe). **J.L. MIGEON** (DDT 55) rajoute que la Lorraine n'a qu'une faible proportion de sites Natura 2000 sur son territoire (environ 7.5%) par rapport à la moyenne nationale et très faible par rapport à d'autres pays européens. **M. JUNGER** propose que ces éléments soient présentés en premier lieu aux élus et acteurs locaux. La cohérence avec les sites classés en ENS devra également être recherchée. **S. OUZET** souligne que l'Europe et l'Etat considèrent à ce jour que le réseau Natura 2000 est complet en France depuis 2007. L'historique du site des Hauts de Meuse et les espèces concernées étant particuliers, une sollicitation officielle par le copil serait le point de départ permettant l'examen par les services de l'état de la possibilité de modifier ces périmètres. Elle rappelle que cette procédure officielle est longue et qu'elle passera nécessairement par une consultation préalable des communes. Une sollicitation officielle du CoPil faciliterait le lancement des actions à mener. **PE BASTIEN** souligne également l'intérêt d'étudier les périmètres au regard des besoins des chauves-souris (relations entre gîtes de reproduction, gîtes d'hibernation et territoires de chasse...). **J.CLAUS** propose que ces questions soient abordées lors d'un CoPil ou d'un groupe de travail dédié.

C. ROSSET souhaite qu'une liste précise des sites classés « Espaces naturels Sensibles » du département de la Meuse concernés par le périmètre de la ZSC soit présente dans le DocOb. Elle fournira cette liste à jour au bureau d'étude pour intégration. Elle rappelle que le classement en ENS n'induit aucune obligation réglementaire mais qu'il s'agit d'un outil complémentaire pour la mise en place de mesures de gestion et/ou de valorisation sur ces sites.

Une discussion est engagée quant à l'atout touristique que peut représenter le « label » Natura 2000. S'il semble important de vouloir valoriser et assurer une promotion de ces milieux remarquables via les offices du tourisme notamment, une certaine prudence est de rigueur. En effet, certains sites sont privés, certains sont sensibles, et la plupart d'entre eux ne sont absolument pas aménagés pour l'accueil du public.

Si l'objectif premier de Natura 2000 est bien la préservation des milieux naturels remarquables, la question de leur valorisation pourra faire l'objet d'un groupe de travail spécifique afin d'organiser sur certains sites dédiés une ouverture au public, tout en garantissant la protection des habitats et des espèces. Le site de la carrière d'Euville est aujourd'hui le seul configuré pour l'accueil du public.

Sophie OUZET précise qu'aucun financement propre à Natura 2000 ne pourra être activé sur cette thématique. Par contre, l'animateur du site pourra être mis à disposition pour y travailler et notamment pour veiller à la cohérence des projets avec les objectifs de protection et chercher d'autres moyens de financements (fonds leader...).

Validation du DocOb :

J. CLAUS rappelle les éléments évoqués lors du précédent CoPil au sujet de la validation du CoPil et des problèmes causés par l'outil « charte natura 2000 ». En effet, la signature de la charte donne lieu à une exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). Cette exonération est aujourd'hui partielle et dégressive, ce qui engendre une perte financière pour les communes. Les élus du PNRL se sont positionnés contre la promotion de cet outil tant que la compensation financière n'est pas rétablie. Les collectivités territoriales n'ont pas à supporter des pertes de revenus, même de faible importance, alors que leurs budgets sont par ailleurs de plus en plus restreints. La signature de la charte peut poser problème dans le cas de grosses propriétés (exemple d'une grande forêt domaniale répartie sur un seul territoire communal...). Il est donc évoqué la possibilité offerte au CoPil de valider le DocOb sans la Charte, comme cela a été le cas sur d'autres sites Natura 2000.

Après discussion des membres du CoPil, le CoPil vote et valide à l'unanimité le Document d'objectifs sans la charte.

Quelles actions à mener en 2015 ?

J. CLAUS précise qu'au-delà des outils financiers propres à Natura 2000 et notamment des contrats Natura 2000, d'autres types d'actions peuvent être menés sur les sites Natura 2000 : en témoignent les actions proposées et réalisées sur les communes de GEVILLE (animation de sensibilisation à l'étang de Jévaux) ou EUVILLE (chantier d'abattage de pins à la carrière d'EUVILLE)...

M. JUNGER rappelle que le Parc se tient à la disposition des communes qui souhaitent lancer des projets. Compte tenu de leur charge de travail, les animateurs répondront principalement aux sollicitations des communes. Une présentation en conseil municipal pourrait être effectuée pour les communes qui le souhaitent.

PE BASTIEN de la CPEPESC nous informe que des contacts avec des propriétaires privés de gîtes à chauves-souris ont déjà été pris pour élaborer un contrat Natura 2000 (sites de Jouy et côte Bigotte).

Désignation d'une structure animatrice et d'un président de CoPil :

La DREAL annonce le souhait du Parc Naturel Régional de poursuivre son travail d'animation du site Natura 2000. En l'absence du Président de CoPil actuel qui avait fait part de sa volonté de s'engager à nouveau dans ce projet, il est décidé de repousser la désignation du président de CoPil et de la structure animatrice à la prochaine réunion du Comité de pilotage qui aura lieu fin 2015 ou début 2016.

Questions diverses :

Pierre HIPPERT, adjoint à SAINT-MIHIEL, évoque la question de la préservation de l'abbaye de l'Etanche qui tombe actuellement en ruine. Il considère que ce patrimoine remarquable doit absolument être sauvé. En l'absence de financements suffisants, des actions bénévoles du type « chantiers remparts » pourraient être imaginées. Par ailleurs, un travail en partenariat avec l'office du tourisme «Cœur de Lorraine » pourrait être mis en œuvre pour valoriser ces sites naturels.

Alain GUILLAUME, maire de TROUSSEY, témoigne d'un problème que rencontre sa commune du fait de Natura 2000. Une démarche de PLU est actuellement engagée par la commune. L'étude d'évaluation des Incidences Natura 2000 (EIN) nécessaire entraînerait un surcoût de 5000 € minimum. L'ensemble des professionnels présents estime que ce surcoût est infondé au regard des enjeux et de la disponibilité des données via le présent DocOb et l'accompagnement du PNRL.

Odile BEIRENS, maire de Buxières, évoque sa volonté de travailler activement sur le dossier Natura 2000 et proposera lors d'un prochain CoPil un projet de préservation sur sa commune (pelouses calcaires, chapelle de Bure...). Elle remercie les participants et clôt la séance en proposant un verre de l'amitié offert par le Parc et la commune.

Compte-rendu fait à Pont-à-Mousson, le 9 avril novembre 2015

Johan CLAUS